

Date de la version : mercredi 1er avril 2026

Objet du financement

Le financement accordé dans le cadre du Projet Sportif Fédéral (PSF) s'inscrit dans une stratégie de développement définie par chaque Ligue Régionale de Roller et Skateboard, Organe Déconcentré (OD) de la FFRS, et **matérialisée par un projet structurant**. Ce projet doit répondre aux orientations fédérales et contribuer au développement et à la structuration du roller, du skateboard et de la trottinette sur le territoire. La ligue se positionne en tête de réseau et à ce titre doit faire le lien entre les instances régionales, la fédération, les CDRS et les clubs. La ligue peut se substituer au CDRS lorsque celui-ci n'est pas actif, à ce titre, il sera possible de prendre en compte la fiche projets CDRS.

Axes prioritaires d'intervention

Pour être éligibles, les projets soumis par les LIGUES doivent obligatoirement s'inscrire dans l'un des quatre axes stratégiques suivants :

1. Développement de la pratique

- a) Développer la pratique sportive à l'école en dehors du programme obligatoire
- b) OD - Structurer et dynamiser le territoire
- c) Développer une offre parasport
- d) Développer la pratique féminine
- e) Organiser un événement sportif attractif
- f) LIGUE - Former des initiateurs, juges, arbitres, bénévoles

2. Promotion du sport santé

- a) Développer une offre sport santé
- b) Développer une offre santé bien-être

3. Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- a) Garantir un sport sécurisé
- b) Développer une démarche RSE/RSO

4. Accession territoriale au sport de haut niveau (LIGUE)*

- a) LIGUE - Détection - accession territoriale
- b) LIGUE - Perfectionnement - accession territoriale
- c) LIGUE - Formations
- d) LIGUES - Compétitions



CHAQUE LIGUE PEUT PROPOSER 5 ACTIONS

***POUR L'ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HN LA LIGUE DOIT ETRE INSCRITE DANS LE PPF 2025.**

**LISTE DES LIGUES DANS LE PPF : AURA, PAYS DE LA LOIRE, BRETAGNE, OCCITANIE, SUD ET BOURGOGNE
FRANCHE COMTE**

TOUTE DEMANDE NE PRESENTANT PAS UNE ACTION PRECISE, CIBLEE ET EVALUABLE SERA REFUSEE.

FICHE PROJETS LIGUE

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer la pratique sportive à l'école en dehors du programme obligatoire		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Mettre en place un réseau régional avec les partenaires de l'éducation nationale pour le premier degré. Coordonner et accompagner les clubs dans la mise en place de projets en temps péri et extrascolaire.	- Nb de conventions - Nb d'actions mise en place dans la région - Nb d'écoles	Action régionale pour inciter la pratique en temps péri et extrascolaire hors temps du programme obligatoire d'EPS (mise à disposition d'un éducateur, de matériel...). Mettre en place des formations d'enseignants.
Former des enseignants du second degré pour le développement des associations sportives de collèges/lycées (AS) « roller, skateboard ou trottinette ».	- Nb d'AS créés - Nb d'établissements - Nb de pratiquants	Accompagner les professeurs d'EPS avec la mise à disposition d'un éducateur et de matériel. Former les professeurs d'EPS au niveau académique et en collaboration avec l'UNSS.
Relais régional auprès des clubs pour mettre en œuvre des politiques publiques : 30 minutes d'activité physique quotidienne (30'APQ) 2 heures de sport en plus au collège (2HSC).	- Nb d'actions 30'APQ et 2HSC dans la région - Nb de clubs dans les dispositifs	Communiquer auprès des clubs. Aider à la formation des éducateurs. Mettre à disposition du matériel.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : OD- Structurer et dynamiser le territoire		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Mettre en place une offre de compétition régionale.	- Nb de compétitions organisées - Nb de licenciés - Nb de disciplines concernées	Organiser des championnats régionaux pour animer le territoire dans toutes les disciplines.
Mettre en place des formats de rencontres pour fidéliser les clubs et les licenciés.	- Nb de rencontres - Nb de clubs - Nb de licenciés	Développer des formats de rencontres permettant de fidéliser les pratiquants et d'amener les jeunes vers la compétition – premiers niveaux de compétition.
Organiser des stages de perfectionnement pour les disciplines.	- Nb de licenciés - Nb de jours de stage - Nb de disciplines	Perfectionner la pratique grâce à des stages régionaux menant vers la compétition.
Création d'un plateau technique régional (PTR)	- Nb de licenciés - Nb de disciplines - Nb de journées / stagiaires	Créer et mettre en place un PTR en suivant le cahier des charges de la discipline.
Mettre en place une offre de pratique non compétitive.	- Nb d'événements organisés dans la région - Nb de personnes touchées	Organiser ou accompagner des événements et autres actions de proximité favorisant la promotion du roller, du skateboard ou de la trottinette, y compris comme mode de déplacement.
Coordonner et mettre en réseau les CDRS du territoire. Accompagner la création des CDRS. Accompagner les CDRS.	- Nb de CDRS accompagnés - Nb d'actions pour aider les CDRS - Nb de nouveaux CDRS	Action d'aide à la structuration des CDRS. Mettre en place un projet territorial harmonisé et partagé entre la ligue et les CDRS. Impulser et accompagner la création et la dynamisation des CDRS.

FICHE PROJETS LIGUE

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une offre parasport (personnes en situation de handicap)		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Action inclusive visant les publics en situation de handicap.	- Nb d'actions - Nb de pratiquants - Public ciblé - Nb de licenciés en situation de handicap - Nb de clubs inscrits dans l'handiguide	Mettre en réseau des CDRS et des clubs de la région avec les structures régionales spécialisées. Accompagner les clubs de la région pour le développer des actions parasport ou pour mettre en place des cours inclusifs – aide matériel, formation ... Mettre en place un événement ou s'inclure à un événement pour mettre en avant une pratique inclusive.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développement de la pratique féminine		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Action visant à développer la pratique féminine.	- Nb de féminines - Nb d'actions - Nb de nouvelles licenciées	Actions innovantes de promotion de la pratique féminine pour animer la région. Actions de sensibilisation et de promotion à destination des clubs de la région, pour favoriser l'engagement des femmes dans les rôles d'encadrement et d'arbitrage. Aider à la formation des féminines. Organiser des événements régionaux, mettant en avant les sportives pour inspirer les nouvelles pratiquantes.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Organiser un événement sportif attractif		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Organiser ou accompagner des événements et autres actions favorisant la promotion du roller, du skateboard ou de la trottinette, au niveau régional.	- Nb d'événements organisés - Nb de participants	Organisation d'un événement grand public afin d'inciter les gens à la pratique en regroupant les clubs du département. Ex : mise en place d'un événement invitant le public à pratiquer : prêt de matériel, encadrement.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : LIGUE - Former des initiateurs, juges, arbitres, bénévoles		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	<i>Exemples</i>
Coordonner le dispositif de formation fédéral sur le territoire en tant que correspondant formation de la fédération.	- Nb et type de formations fédérales - Nb de stagiaires	Mettre en place la politique régionale de formation. Organiser des BFIA et BF1. Former des juges et des arbitres. Mettre en place un séminaire de formation.
Assurer la mise en œuvre des formations professionnelles sur le territoire.	- Nb de stagiaires en formation professionnelle (CQP, DEJEPS) - Nb de modules de formation CQP mise en place sur le territoire	Accueillir des sessions de formations professionnelles dans la région.

FICHE PROJETS LIGUE

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : PROMOTION DU SPORT SANTE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une offre sport santé (personnes atteintes de maladies chroniques)		
Action	Indicateur(s)	Exemples
Action en rapport avec la politique fédérale de sport santé – prévention secondaire ou tertiaire (personnes atteintes de maladies chroniques). Voir MEDICOSPORTSANTE	- Nb d'actions - Nb de clubs - Public ciblé - Pathologie ciblée - Nb d'établissements dans le réseau	Mettre en réseau des CDRS et clubs de la région avec les structures médicales. Actions en lien avec la fiche MEDICOSPORTSANTE de la FFRS. La prévention secondaire vise à agir au tout début de la maladie afin d'en limiter l'évolution ou d'en faire disparaître les facteurs de risque. La prévention tertiaire consiste, lorsque la maladie est installée, à réduire l'aggravation, les complications, invalidités ou rechutes. Pour chacune des pathologies ciblées, la pratique de la discipline sportive concernée permet de répondre à plusieurs objectifs thérapeutiques décrits ci-dessous. Métabolique - Diabète de type 2 - Obésité de l'enfant - Surpoids de l'enfant Pneumologie - Asthme Psychiatrie - Troubles anxieux Mettre en place des partenariats avec les établissements spécialisés. Former des encadrants afin d'améliorer l'accueil.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développer une offre santé bien-être (tout public)		
Action	Indicateur(s)	Exemples
Action santé bien-être.	- Nb d'actions - Nb de pratiquants	Mettre en place des animations départementales pour faire découvrir la pratique sur le volet bien-être et particulièrement du FIT N'ROLLER.

FICHE PROJETS LIGUE

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Garantir un sport sécurisé		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	
Animer pour les clubs du territoire, des temps de prévention et de sensibilisation pour lutter contre toutes formes de violences.	- Nb d'actions de prévention - Nb de personnes sensibilisées - Type de violences ciblées	Action régionale de sensibilisation aux violences sexuelles avec notre partenaire COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE (ou autre partenaire). Action de sensibilisation à d'autres formes de violences (bizutage, violences numériques, discriminations, etc.). Diffuser une campagne de communication au sein des structures de la région pour sensibiliser aux violences à l'aide du kit fédéral "prévention violences".
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : Développement d'une démarche RSO		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	
Développer une pratique de mobilité active.	- Nb de pratiquants - Nb d'actions	Développer une offre de mobilité active au niveau régional. Sensibiliser à la sécurité routière pour les pratiquants de roller, skateboard et trottinette en milieu urbain.
Organiser des événements zéro déchet, recyclage et dons de matériel.	- Quantité de déchets évités ou recyclés lors des événements (kg de déchets triés). - Nb de gourdes distribuées / remplaçant les bouteilles plastiques. - Nb de matériel collectés et réutilisés dans une démarche circulaire.	Mettre en place des actions éco-responsables. Organiser des événements zéro déchet, recyclage et dons de matériel. Former des encadrants et bénévoles aux bonnes pratiques pour un environnement sportif bienveillant. Inclusion et accessibilité : Sessions de découverte pour les publics éloignés. Engagement sociétal : Partenariats avec des associations locales, encourager le bénévolat et des actions solidaires impliquant les jeunes pratiquants.

FICHE PROJETS LIGUE

Objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport : ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HAUT NIVEAU		
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : LIGUE - DETECTION		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	
Détecter les jeunes à fort potentiel sur le territoire Stage de détection pour les espoirs, formation des athlètes.	- Nb actions régionales de détection - Nb de jeunes sur les listes espoirs - Noms des bénéficiaires	Mettre en place des actions de détection pour les disciplines de haut niveau en lien avec le Projet de Performance Fédéral (PPF). Rechercher des futurs athlètes de haut niveau.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : LIGUE - PERFECTIONNEMENT		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	
Mettre en place des créneaux de perfectionnement pour les athlètes régionaux	Nb de jours	Financement de créneaux complémentaires pour une pratique sportive intensive (entraînement, stage ou regroupement régionaux). Plateaux techniques régionaux (PTR) reconnues par la DTN.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : LIGUE - FORMATION		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	
Renforcer les compétences des entraîneurs, juges et bénévoles encadrant les sportifs en accession. Formation des acteurs du haut niveau.	- Nombre d'entraîneurs et arbitres formés - Nombre de certifications obtenues - Impact des formations sur la qualité de l'encadrement	Formations pour les entraîneurs sur la détection et le perfectionnement des jeunes talents. Sessions de formation pour les juges et arbitres afin de garantir une meilleure évaluation des compétitions.
Modalité / dispositif éligible au financement dans le cadre du PSF de la FFRS : LIGUE - COMPETITION		
<i>Action</i>	<i>Indicateur(s)</i>	
Favoriser la participation des jeunes talents aux compétitions permettant leur accession au haut niveau.	- Nombre de compétitions organisées - Nombre de participants issus des structures territoriales - Nombre de sportifs sélectionnés pour les structures nationales	Soutien aux déplacements des athlètes pour participer aux compétitions nationales.
*POUR L'ACCESSION TERRITORIALE AU SPORT DE HN LA LIGUE DOIT ETRE INSCRITE DANS LE PPF 2025. LISTE DES LIGUES DANS LE PPF : AURA, PAYS DE LA LOIRE, BRETAGNE ET BOURGOGNE FRANCHE COMTE		
Pour chacune de ces modalités, les noms/prénoms des bénéficiaires devront être indiqués dans le compte rendu de l'action qui devra être déposé au plus tard le 30 juin 2027. L'Agence pourra demander le remboursement de tout ou partie de la subvention s'il n'est pas possible d'identifier les bénéficiaires de ces subventions et donc des projets de haut-niveau correspondants.		